

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 21-333-1924 portant nomination d'assesseurs pour l'année 1994,

n° 21-333-1924

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 août 1924

Numéro JO  
n° 333 du 31/08/1924

Date du numéro  
31 août 1924

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Legion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les décrets des 4 février 1904 et 2 août 1922, concernant la réorganisation de la justice à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté du 2 août 1925 réglementant les fonctions d'assesseurs près les tribunaux indigènes de la Colonie: Vu la décision du 29 février 1924 portant nomination d'assesseurs indigènes

Sur la proposition des présidents des tribunaux indigènes des 1er et 2e degrés,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — La décision susvisée du 25 février 1921, est complétée comme suit:

#### Art. 1er

Sont nommées pour l'année 1924, assesseurs Hindous près le tribunal indigène du 1er degré : Vanmalee Virjee, Nathoo Mooliee. Rachid Dalabhai.

#### Art. 3

Sont nommés pour l'année 1924, assesseurs près le tribunal indigène du 2e degré : Anderjee Maneckchand, Vasanjee Hirjee, Hadii Mohamed Suliman. Taib Bhai.

#### Art 2

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**CHAPON-BAISSAC.**